



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 14 août 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 14 août 2023 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Est absent :

Monsieur le conseiller : Michel Pigeon

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023
2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023
2.3. Adoption des comptes
2.4. Service première ligne

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1. Rapport urbanisme
3.2. Appel d'offres 2023-08 Bassin de rétention: autorisation
3.3. Terrain rue des Pins
3.4. Arbres à planter 6e rang Ouest - 50 ans

4. Travaux publics

4.1. Coordonnateur travaux publics
4.2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 10e Rang Ouest
4.3. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 8e Rang Ouest
4.4. Contrôle qualitatif pavage 2023
4.5. Terre de remplissage 331 Rang 8 Est

5. Sécurité publique et incendie

5.1. Rapport d'intervention juillet 2023

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites (Équipe féminine football Québec, Moisson Beauce, Fabrique Sainte-Famille de Beauce, Coop santé Robert-Cliche, Soirée des Sommets 2023)
- 6.2. Horizon des aînés
- 6.3. Soirée des Sommets
- 6.4. Soirée des bénévoles

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. 19 septembre 18h: rencontre Demarcon

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 140-08-2023

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

Résolution 141-08-2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 soit adopté tel que préparé par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mélissa Chrétien.

Adoptée

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023

Résolution 142-08-2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.3 Adoption des comptes

Résolution 143-08-2023

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois juillet tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 127 480,65\$.

Adoptée

2.4 Service première ligne

Résolution 144-08-2023

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE renouveler le contrat avec Lavery pour le forfait classique au montant de 1000,00 \$ par année pour l'abonnement à un service de première ligne donnant droit à :

- Appels téléphoniques et échanges de courriels lorsque la question ne nécessite pas de recherche, de consultation ou de rédaction de documents ou de représentations ;
- Vérification des projets de procès-verbaux du conseil municipal ou du comité exécutif;
- Avis juridiques simples, selon les circonstances et après discussion entre la municipalité et l'avocat concerné;
- Vérification de règlements sans y apporter de modifications;
- Diffusion d'articles rédigés par notre équipe en droit municipal;

- Accès à au moins une séance de formation gratuite en personne ou par visioconférence selon des sujets d'actualité décidés par l'équipe.
- Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de juillet 2023 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Appel d'offres 2023-08 Bassin de rétention: autorisation

Résolution 145-08-2023

ATTENDU QUE la Municipalité doit construire un bassin de rétention tel que prévu à la phase 2 du développement résidentiel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur SEAO tel que requis par la loi pour la construction d'un bassin de rétention.

Adoptée

3.3 Terrain rue des Pins

Résolution 146-08-2023

ATTENDU QU'une promesse d'achat pour les lots 6 540 284 et 6 540 285 a été signée le 10 mars dernier par Constructions TSV inc;

ATTENDU QUE la promesse d'achat est échue et que le contrat de vente n'est pas signé en date du 14 août;

ATTENDU QU'un dépôt de 500\$ était exigé lors de la signature de la promesse d'achat;

ATTENDU QUE les acheteurs demandent d'enlever une clause de la promesse, soit celle de l'obligation de construction dans un délai de 2 ans;

ATTENDU QU'un courriel de suivi a été envoyé pour connaître les intentions de l'acheteur;

ATTENDU QUE la Municipalité aurait pu vendre ce terrain à d'autres acheteurs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser le retrait de la clause;

DE remettre le terrain disponible pour la vente et de conserver l'acompte si les acheteurs ne poursuivent pas le processus d'achat.

Adoptée

3.4 Arbres à planter 6e Rang Ouest - 50 ans

Résolution 147-08-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a bénéficié d'un programme de reboisement par Arbre-Évolution en 2020;

ATTENDU QUE ce programme a permis la plantation d'arbres sur des terrains dans le nouveau développement et que la Municipalité s'était engagée à conserver les arbres pendant 50 ans;

ATTENDU QUE les nouveaux propriétaires des terrains visés ne désirent pas conserver lesdits arbres et demandent à la Municipalité le droit de les couper;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de payer le montant de 4 477.13\$ à Arbre-Évolution et peut compenser cette coupe d'arbres dans un autre secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE proposer le lot 4 340 383 comme compensation pour la plantation des arbres.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Coordonnateur travaux publics

Résolution 148-08-2023

ATTENDU QU'un poste de coordonnateur a été affiché en juin et en juillet dernier;

ATTENDU QUE les candidats rencontrés ne correspondent pas au profil recherché ou ont des attentes salariales ne pouvant être assumés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE maintenir la structure existante au niveau des travaux publics.

Adoptée

4.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 10e Rang Ouest

Résolution 149-08-2023

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- x l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Dominique Giguère est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

4.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 8e Rang Ouest

Résolution 150-08-2023

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- x l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera

résiliée, et certifie que Mme Dominique Giguère est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

4.4 Contrôle qualitatif pavage 2023

Résolution 151-08-2023

ATTENDU QUE des travaux de pavage seront faits en septembre dans les rues Couture, Fabrique, Nadeau, Vachon et Commerciale;

ATTENDU QU'un contrôle de qualité est nécessaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mandater la firme Englobe au coût de 6 050,80\$ avant taxes pour le suivi et l'analyse des mélanges d'enrobés bitumineux.

Adoptée

4.5 Terre de remplissage 331 Rang 8 Est

Résolution 152-08-2023

ATTENDU QUE de la terre de remplissage a été livrée au 331, 8e Rang Est à la demande des propriétaires;

ATTENDU QUE la terre est gratuite et que l'épandage est au frais des propriétaires;

ATTENDU QUE les propriétaires du 331, 8e Rang Est demandent à la Municipalité de payer la moitié des frais d'épandage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention juillet 2023

Résolution 153-08-2023

Il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de juillet 2023 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Équipe féminine football Québec, Moisson Beauce, Fabrique Sainte-Famille de Beauce, Coop santé Robert-Cliche, Soirée des Sommets 2023)

Résolution 154-08-2023

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder 50\$ pour l'Équipe féminine football Québec de Mme Élysa Pouliot, athlète de St-Odilon;

DE refuser les demandes de Moisson Beauce et de Fabrique Sainte-Famille de Beauce;

DE reporter la demande de Coop-Santé Robert-Cliche;

D'adhérer au plan financier de la Soirée des Sommets 2023 comme partenaire bronze au coût de 200\$.

Adoptée

6.2 Horizon des aînés

Résolution 155-08-2023

Il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déposer une demande dans le cadre du programme Horizon des aînés pour l'achat de nouveaux mobiliers;

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Claudia Duquet, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents en lien avec cette demande.

Adoptée

6.3 Soirée des Sommets

Résolution 156-08-2023

Il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter 12 billets du souper de la Soirée des Sommets organisé par l'organisme Beauce-Centre Économique le 27 octobre prochain au coût de 160\$ chacun.

M Éric Morency quitte la réunion.

Adoptée

6.4 Soirée des bénévoles

Résolution 157-08-2023

ATTENDU QUE la Municipalité remercie annuellement ses bénévoles par la tenue d'une soirée reconnaissance;

ATTENDU QUE cette soirée se tiendra le 25 novembre prochain;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE réserver le repas avec le traiteur Buffet Marie-Mi au coût de 34.99\$ par personne et le chansonnier J-P Gobeil au coût de 550\$ pour 3 heures.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : OTJ, HLM, CCL.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 158-08-2023

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h45.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.